

## ***Dispositif de soutien aux actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale des acteurs en région Grand Est***



### **1- CONTEXTE**

Depuis plusieurs décennies, les acteurs et actrices du développement et de l'éducation travaillent à construire **de nouvelles approches pédagogiques** visant à développer des capacités à **décrypter les interdépendances liées au processus de mondialisation et les enjeux du développement à l'échelle mondiale** : il s'agit de ce que l'on appelle aujourd'hui l'« Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale », l'ECSI.

Gescod en tant que Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) est chargé d'accompagner les initiatives d'ECSI sur le territoire, dans l'objectif de participer à l'ouverture au monde des habitants et habitantes du Grand Est.

**Les programmes RECITAL ODD** (Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD), **phases 1 et 2, portés par la CIRRMA** (Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs) **et financés par l'AFD**, ont permis de renforcer l'ECSI dans la région, en mobilisant et en accompagnant de nombreuses structures associatives grâce à un appui financier, technique et méthodologique.

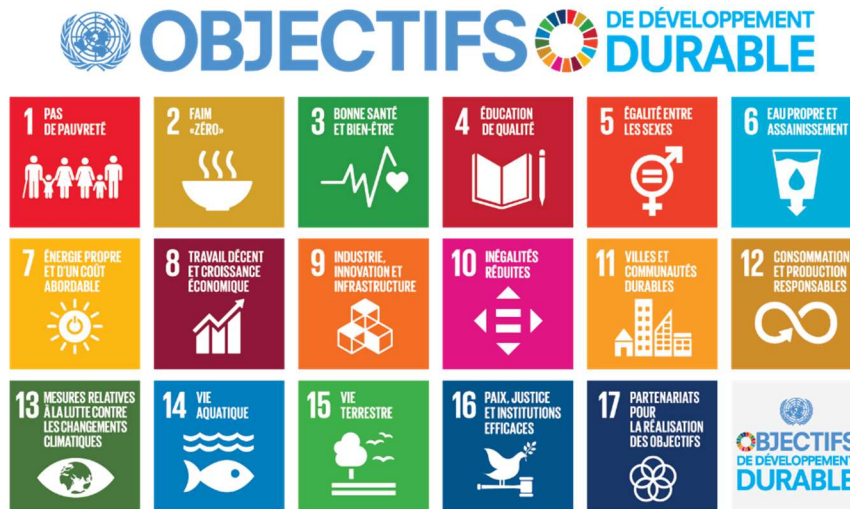
L'année 2025 marque le lancement de la **phase 3 du programme RECITAL ODD (2025–2027)**, intégrant le fonds territorialisé Crescend'ODD, objet du présent document.

### **2- LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF Crescend'ODD**

Ce dispositif de soutien s'inscrit dans le cadre de la troisième phase du **programme RECITAL ODD** (*Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD*), porté par la Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (CIRRMA) et cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD). Il est déployé sur 13 territoires (12 régions et un département) durant la période 2025-2027. En région Grand Est, c'est Gescod qui pilote et met en œuvre ce dispositif. L'objectif général du programme est le suivant : « Mobiliser les territoires et les acteur-ices de l'ECSI dans leur diversité et leurs complémentarités afin de renforcer l'engagement en faveur des ODD ».

**Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, votés par les Nations Unies en 2015, offrent une grille de lecture particulièrement adaptée à ce cadre, puisqu'ils mettent en avant l'interdépendance

des enjeux et des territoires, ainsi que la nécessité d'agir à toutes les échelles à l'horizon 2030. Ces 17 ODD s'appuient sur cinq grands enjeux transversaux, les « 5P » : les Peuples, la Planète, la Prospérité, la Paix et les Partenariats.



Par le biais de la déclinaison régionale de ce programme RECITAL-ODD, les structures associatives du Grand Est pourront bénéficier d'un appui financier sous forme de subvention pour la mise en place de leurs initiatives d'ECSI ainsi que d'un accompagnement de Gescod dans la mise en œuvre de leur projet.

Le dispositif **CRESCEND'ODD** se présente sous la forme d'un incubateur ayant pour objectifs de :

- Accompagner et renforcer la qualité et l'efficacité des projets contribuant à l'atteinte des ODD ici et à l'international ;
- Contribuer à une large mobilisation en faveur de l'atteinte des ODD par le biais de la solidarité, des méthodes éducatives et participatives ;
- Œuvrer à la collaboration entre les différents acteurs porteurs de projets de sensibilisation aux ODD (associations, collectivités territoriales, entreprises...)

### 3- CRITERES D'ELIGIBILITE DES STRUCTURES

Seules les structures suivantes sont éligibles au dépôt d'un projet auprès de l'incubateur :

- Association de solidarité internationale
- Association d'éducation populaire ou œuvrant de manière plus générale aux différentes « éducations à... » (environnement, médias, migration, citoyenneté et à la solidarité internationale, etc.)
- Association à vocation culturelle et/ou artistique
- Association étudiante
- Organisation de solidarité internationale issue des Migrations (OSIM)
- Les clubs d'établissements scolaires avec un statut associatif

Les acteur-ices éligibles doivent obligatoirement avoir leur siège ou une antenne/délégation en Région Grand Est.

**Dans une logique d'incubation et d'accompagnement à la montée en compétences, les structures**

**candidates devront démontrer une forte implication dans les différents temps proposés dans le processus d'incubation (accompagnement individualisé, formations, échange entre pairs, etc.).**

**Elles devront suivre l'intégralité du parcours d'accompagnement proposé par Gescod. Les structures qui candidatent doivent donc également avoir la possibilité de mobiliser des personnes (bénévoles et/ou salarié.e.s) qui pourront participer activement à cet incubateur.**

### 3.1 Partenaires

Les projets multi-partenariaux (au minimum 3 structures) associant différents types de structures sont une condition préalable. Le partenariat avec au moins un acteur non associatif (collectivités territoriales, acteurs de la recherche, entreprises, établissements scolaires, etc.) sera bonifié dans le cadre de ce dispositif.

Dans le cas d'un projet en consortium, un chef de file (qui devra être une structure associative) doit être désigné de manière formelle par le consortium comme porteur du projet, y compris sur le plan juridique et financier. Ce dernier sera le seul bénéficiaire et le seul responsable de la subvention.

Ne sont considérés comme partenaires dans le cadre du projet que les organismes ayant dûment renseigné, signé et cacheté la convention de partenariat, en annexe du formulaire de demande.

N'est pas considérée comme un partenariat, une prestation de service, ou le recours à une personne physique non rattachée à une structure.

## 4- CRITERES D'ELIBILITE DES PROJETS

De manière générale, les projets retenus devront proposer des activités favorisant l'information, la compréhension et la sensibilisation des publics à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD). Ils devront être porteurs d'une approche pédagogique permettant de décrypter les interdépendances entre ici et là-bas tout en favorisant la participation active et l'engagement citoyen des bénéficiaires.

Une attention particulière sera portée aux :

- Projets accompagnant le passage à l'action des publics-cibles,
- Projets innovants incluant la création d'outils de sensibilisation à destination de différents publics,
- Projets qui intègrent la prise en compte du genre (égalité femmes-hommes) à la fois dans les thématiques abordées mais aussi au regard des bénéficiaires touché.e.s ,
- Projets qui appellent à un déploiement pouvant aller au-delà du financement initial.

Sont considérés comme inéligibles, les projets ou actions suivants :

- Les échanges universitaires et scientifiques,
- Les projets œuvrant uniquement à la réalisation d'études, d'évaluations ou l'organisation de colloques ou de séminaires,
- Les projets de création d'une OSC (Organisation de la société civile),
- Les projets ayant pour objectif principal la promotion de l'association,
- Les projets ayant un but lucratif ou comportant uniquement des activités à but commercial,

- Les projets ne mentionnant pas explicitement les Objectifs du Développement Durable que ce soit dans les activités de sensibilisation et/ou dans la communication autour du projet,
- Les actions à visée politique et/ou religieuse.

#### 4.1 : Territorialité du projet :

La majorité des actions du projet devra se dérouler dans les limites administratives de la Région Grand Est. Dans la notation finale, un bonus sera accordé aux projets présents sur plusieurs départements.

#### 4.2 : Durée du projet :

La mise en œuvre des projets sélectionnés doit être comprise entre janvier 2026 et fin juillet 2027. Les bilans finaux des projets doivent être remis au plus tard le 30 septembre 2027.

#### 4.3 : Les bénéficiaires :

Le projet devra permettre la sensibilisation d'un public large. Une attention sera portée aux projets en lien avec les Jeunes avec moins d'opportunités (JAMO).

Définition retenue pour les " jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) : jeunes présentant un handicap, rencontrant des difficultés éducatives, différences culturelles, problèmes de santé, obstacles économiques/sociaux/géographiques ".

Les projets impliquant notamment des bénéficiaires peu touchés par des actions d'éducation et de sensibilisation se déroulant exclusivement sur un territoire rural seront appréciés.

## 5- BUDGET DU PROJET :

### 5.1 Montant et co-financement :

Les projets pourront solliciter une subvention comprise entre **8 000 et 10 000 euros maximum**. Cette aide ne peut excéder un taux de cofinancement de plus de 70%. L'apport restant peut-être composé d'apports valorisés (30% max). Les projets présentant des sources de cofinancements diversifiées seront bonifiés.

### 5.2 Dépenses éligibles :

- Frais de fonctionnement (max 10%)
- Dépenses de salaires/volontaires (max 40%)
- Frais de déplacements, de missions/réception
- Dépenses spécifiques à la réalisation du projet (fournitures, matériels, impressions, prestations de service, etc.)

### 5.3 Dépenses inéligibles :

- Les dépenses se rattachant à de l'envoi ou de la collecte de matériel (médicament, livres, etc.) ou d'actions se déroulant exclusivement hors du territoire de la Région Grand Est (parrainage, dons, rallyes humanitaires, etc.)
- Les dépenses de construction, de réhabilitation, d'infrastructures ou de gros équipements.
- Les dépenses en lien avec des actions autour de la mobilité internationale (échanges, chantiers, etc.) qui relèvent d'autres dispositifs de financement (ex : JSI, VVV-SI).

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra se voir complétée lors de la prise de connaissance des différents dossiers.

## 6- SUIVI-EVALUATION :

Une attention particulière sera portée aux structures qui mettent en place des outils permettant de mesurer l'impact de leurs actions auprès des bénéficiaires ou qui émettent le souhait de renforcer leur capacité en la matière. Pour autant, ce critère n'est pas déterminant dans l'étude du dossier.

## 7- CANDIDATER A L'INCUBATEUR :

L'accompagnement est un **axe majeur de l'incubateur CRESCEND'ODD**. Il sera à co-construire avec le porteur de projet pour lui permettre de **monter en compétence** et se déroulera **pendant toute la période d'incubation**.

**Accompagnement au sein de l'incubateur : Octobre 2025 – Juillet 2027**

1) Proposer votre idée :	2) Accompagnement au sein de l'incubateur :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les structures doivent remplir le <b>formulaire de candidature en ligne avant le 15 octobre 2025</b></li> <li>• <b>Phase de pré-accompagnement des structures partenaires avec Gescod</b> afin de parfaire le projet, du 16 Octobre au 22 Octobre.</li> <li>• <b>Le comité de sélection se réunira entre le 23 et le 31 octobre 2025.</b> Six associations seront retenues pour cet incubateur</li> <li>• Toutes les associations auront une réponse <b>avant le 7 novembre 2025</b></li> <li>• Dépôt du projet avec l'ensemble des pièces justificatives, et présentation du projet devant le jury (janvier 2026)</li> <li>• Sélection par le <b>jury d'attribution</b> (fin janvier-début février 2026)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre des projets de janvier 2026 à juillet 2027 :</b></li> <li>• Appui à la mise en œuvre des projets par les structures accompagnatrices à travers des <b>ateliers et formations spécifiques</b></li> </ul> <p><b>Accompagnement méthodologique mais aussi structurels</b> sur les enjeux de communication, valorisation des actions menées, construction partenariale, budgétaire et comptable</p> <p><b>Accompagnement collectif :</b> échanges entre pairs, événement de mise en réseau, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagnements individualisés par un-e chargé-e d'animation Gescod</b> afin d'identifier les besoins du projet par des conseils méthodologiques.</li> </ul>

## 8- ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE :

Le porteur de projet s'engage à :

- Référencer sa structure dans l'annuaire numérique du RRMA Gescod avant le dépôt de sa demande de subvention,
- Participer à la totalité des temps proposés dans le cadre de la phase d'incubation. La non-participation à une majorité des temps proposés peut conduire à une dénonciation de la convention et au remboursement des subventions octroyées dans le cadre de l'incubateur.
- Mentionner le soutien financier des différents partenaires financiers des fonds territorialisés : l'Agence Française de Développement (AFD) et Gescod.

## 9- MODALITES D'ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS :

Les modalités de versement des subventions sont entièrement détaillées dans le cadre d'une convention. Les associations bénéficiaires s'engageront, en la signant, à respecter les règles de transparence et à communiquer toute information qui pourrait leur être demandée sur le projet financé.

La subvention octroyée sera versée comme suit :

- Versement de 50% au moment de la signature de convention de financement (après le jury d'attribution)
- Versement de 25% après le rendu du rapport intermédiaire à mi-projet (financier et budgétaire)
- Versement de 25% à la fin du projet sur présentation d'un rapport final et des justificatifs des dépenses

Chaque chef de file devra donc rendre un rapport intermédiaire à mi-projet, et un rapport final (financier et narratif).

Le rapport final devra être présenté au maximum deux mois après la fin du projet, faute de quoi le solde ne pourra pas être versé.

En cas de dépenses inférieures au budget prévisionnel, de dépenses non justifiées ou inéligibles, un remboursement sera demandé au prorata et au regard des dépenses engagées pour les activités réalisées. Les fonds non consommés à la fin du projet seront à retourner à Gescod dans un délai de deux mois après la fin du projet.

## 10- COMPOSITION DU DOSSIER ET PROCESSUS D'INSTRUCTION :

Le dossier comporte :

Formulaire d'inscription : <a href="https://www.gescod.org/formulaire-crescendodd/">https://www.gescod.org/formulaire-crescendodd/</a>	X
Les statuts de l'association	X
Le formulaire de demande de subvention qui vous sera envoyé après la prise de contact	X
Le budget prévisionnel de votre projet à remplir dans le modèle proposé qui vous sera envoyé après contact	X
La fiche renseignement (ANO)	X
Le RIB de l'association porteuse	X
Le bilan d'activité et financier de l'année N-1	X
Les conventions de partenariat pour les projets en consortium	X
Tout document que vous jugerez utile à la bonne compréhension du projet	X

## Annexe 1 - CRITERES DE NOTATION :

PERTINENCE ET PÉDAGOGIE DU PROJET (13 points)	
<p><b>Approche pédagogique / participation active du public :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Adéquation des objectifs et activités avec les enjeux de l'ECSI (informer, comprendre, agir, approche interculturelle, incitation à la réflexion et au sens critique...)</li> <li>Adéquation des méthodes et outils utilisés avec le public cible et les acquis d'apprentissage souhaités ;</li> <li>Capacité du projet à s'inscrire et à contribuer à l'information et la compréhension des Objectifs de Développement Durable, ou permettre l'appropriation de ces derniers.</li> <li>A travers la composition du public cible ou les thématiques abordées, le projet veille à favoriser une mixité sociale.</li> </ul> <p><b>Attention particulière aux projets qui intègrent la jeunesse</b> comme cible mais aussi comme actrice de l'ECSI et aux actions visant un public spécifique (JAMO, personnes rencontrant des difficultés sociales, culturelles, économiques, de santé...)</p> <p><b>Attention particulière aux projets intégrant le genre</b> (égalité femmes-hommes) dans la conception du projet et les bénéficiaires.</p>	<p>/2</p> <p>/2</p> <p>/2</p> <p>/1</p> <p>/3</p> <p>/3</p>
DYNAMIQUE DU PROJET (11 points)	
<p><b>Dynamique collective et multi-acteurs :</b> Le projet est coconstruit avec plusieurs partenaires diversifié (associations, collectivités territoriales, établissements scolaires, ...).</p>	/3
<p><b>Ancrage territorial et capacité de mobilisation du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Adéquation entre les besoins du territoire ciblé et les actions proposées</li> <li>Capacité du projet à faire émerger d'autres projets sur le territoire</li> <li>Le projet se décline sur plusieurs départements</li> <li>Attention particulière aux initiatives prévoyant des activités sur des territoires ruraux rencontrant des défis socio-éducatifs particuliers</li> </ul>	<p>/2</p> <p>/2</p> <p>/1</p> <p>/3</p>
COHÉRENCE ET FAISABILITÉ (11 points)	
<p><b>Montage budgétaire :</b> Le budget est en adéquation entre les objectifs visés et les actions réalisées. Bonne appréhension des règles budgétaires du règlement CRESCEND'ODD</p>	/3

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget du projet présente des ressources financières diversifiées</li> </ul>	/1
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enchaînement des activités et le calendrier semblent réalistes et pertinents</li> </ul>	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les moyens matériels et humains mis en œuvre sont suffisants pour réaliser le projet</li> </ul>	/1
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clarté de la proposition : le projet présenté est clair et compréhensible</li> </ul>	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La proposition de projet comporte des indicateurs de suivi permettant de mieux appréhender l'impact des activités sur les bénéficiaires (cf. autoévaluation, questionnaire quantitatif, etc.)</li> </ul>	/2
<b>NOTE GLOBALE :</b>	<b>/35</b>
<b>Commentaires / Avis du jury :</b>	

Aucun dossier ne pourra être subventionné si la note globale du jury est inférieure à 15/30.

## Annexe 2 – Liste des sigles

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>ANO</b>	Avis de Non-Objection
<b>CIRMA</b>	Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs
<b>DiODD</b>	Dispositif Associations et Scolaires pour les Objectifs de Développement Durable
<b>ECSI</b>	Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
<b>ISI-</b>	Initiative pour la Solidarité Internationale
<b>JAMO</b>	Jeunes Avec Moins d'Opportunités
<b>JSI</b>	Jeunesse et Solidarité Internationale
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OSIM</b>	Organisation de Solidarité Internationale Issue des Migrations
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>RECITAL</b>	Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale
<b>RRMA</b>	Réseau Régional Multi-Acteurs
<b>VVSI</b>	Ville, Vie, Vacances et Solidarité Internationale